



LE DÉMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



REDACTION

BERGES, A.
22, Livingstoneaan
1980 TERVUREN

1^{er} trimestre 1984

IL EST TOUJOURS BON DE LE RAPPELER

En compulsant des anciens numéros de la revue hebdomadaire militaire VOX, je trouve dans deux numéros successifs des articles d'un de leurs collaborateurs portant les titres: "Pour eux, la guerre ne sera jamais finie" et "Pericula non timeo".

Vous l'avez deviné, c'est évidemment des démineurs dont il s'agit.

Pour ceux qui l'ignorerait encore (et ils sont nombreux), et ceux qui l'ont sciemment ignoré, je ne puis résister de faire paraître deux petits passages.

Le premier: "Ces hommes assument chaque jour une mission peu ordinaire: faire face au danger, affronter des situations périlleuses est devenu pour eux une seconde nature. Pourtant cette habitude ne signifie nullement qu'ils ne doivent pas, jour après jour, faire preuve d'une bonne dose de courage et d'esprit de sacrifice pour éviter que tant d'années après la guerre, les engins non explosés ne fassent encore des victimes."

Et enfin, sous le sous-titre "Jouer avec le feu", ce petit extrait: "Il y a des gens dont on parle peu, dont on oublie le courage et l'activité inlassable. Pourtant leur mission est essentielle: la neutralisation des charges explosives des guerres passées et des actions terroristes, munitions classiques ou machins infernales des terroristes n'ont plus de secret pour les démineurs du SEDEE ..."

Peut-être en continuant à frapper sur le même clou, finira-t-on par nous entendre et nous comprendre mieux.

E. G.

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE DE 1984.

Il y a lieu de cocher spécialement votre agenda pour retenir la date de notre assemblée générale.

Afin de faciliter la tâche de nos amis de l'active et spécialement du service cuisine, l'assemblée aura lieu le SAMEDI 26 mai à HEVERLEE (les membres du CA qui ont marqué leur accord sur cette innovation auront avisé les sections provinciales qu'ils représentent).

Vu l'augmentation croissante de la vie, le repas (mais il sera comme de coutume très alléchant) coûtera 400 frs et comprendra outre le plantureux self-service, l'apéritif, les boissons et le café.

Les enfants qui accompagneraient leurs parents, bénéficieront encore des avantages prévus l'an dernier: -pour ceux de moins de 7 ans: gratuit
-pour ceux de moins de 14 ans: 200 frs

ORDRE DU JOUR

1. Allocation du Président
2. Elections statutaires
3. Rapport du trésorier (voir compte en annexe)
4. Rapport des commissaires vérificateurs
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Remise de médailles du Mérite UFAC 40/45
7. Divers

ELECTIONS STATUTAIRES

Les administrateurs ci-après sont sortants et rééligibles:

EECKHOUT - MEERSEMAN - TOUSSAINT - VAN CLEUVENBERGEN - VANDEN EYNDE
VANDERICK.

Conformément à l'article des statuts N° 23, les candidatures doivent être adressées au Président National par l'intervention de la Section Provinciale pour le 8 Mai au plus tard.

E. G.

<u>E N T R E E S</u>	<u>DECOMPTE DE L'EXERCICE 1983</u>	<u>S O R T I E S</u>	
<u>1. COTISATIONS</u>		<u>1. RELIQUATS 82</u>	
a. DAS	20.250	a. Stavelot	3872
b. Liège	4.650	b. UFAC	9290
c. Hainaut	8.250		13.162
d. W-Vlaanderen	15.150	<u>2. UFAC</u>	
e. Brabant	4.300	a. Cotisations	27840
f. Antwerpen	1.650	b. Médailles	2560
g. O-Vlaanderen	4.500		30.400
	<u>58.750</u>	<u>3. DECES</u>	4.020
<u>2. INTERETS</u>	58.400	<u>4. CA</u>	4.310
<u>3. MEDAILLES</u>		<u>5. BULLETIN</u>	
Vendus	1.600	a. 4/82	21099
		b. 1/2/3/ 83	15000
<u>4. SOLDE DEBITEUR</u>	45.702		36.099
		<u>6. DONS</u>	
		a. Tombola	2500
		b. Prix Gen. SEVRIN	1500
			4.000
		<u>7. ASSEMBLEE GENERALE</u>	
		a. W-Vlaanderen	8673
		b. O-Vlaanderen	3000
		c. DAS	4278
		d. Liège	2456
			18.407
		<u>8. STAVELOT</u>	
		a. CA	2370
		b. Liège	7560
		c. W-Vlaanderen	12060
		d. O-Vlaanderen	4250
		e. DAS	7446
		f. Brabant	4440
			38.126
		<u>9. REPRESENTATIONS</u>	
		a. Drapeaux	1000
		b. Blankenberge	1000
		c. Tombe Général	300
		d. H.M.	467
			2.767
		<u>10. ADMINISTRATION</u>	
		a. Téléphone	3560
		b. Banque	492
		c. Taxe	1307
		d. Divers	7802
			13161
<u>TOTAL /</u>	<u>164.452</u>	<u>TOTAL /</u>	<u>164.452</u>

Ce compte vérifié par les commissaires VERVENNE et GOOSSENS a été soumis au C.A. du 8 Jan 84 et sera soumis à l'approbation de l'assemblée Générale du mois de mai prochain dont la date n'est pas définitivement fixée, celle-ci dépendant de nos amis de l'active selon la disponibilité des locaux.

COMPOSITION DES DIFFERENTS COMITES

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'honneur	Mr VANDE REYDT, Jean	Avenue MAHIELS 4000 LIEGE
PRÉSIDENT	Mr GEORGE, E.	Bd. Général WAHIS 37 1030 BRUXELLES
VICE-PRESIDENTS	Mr LINDEN	Rue Ant. LABARRE 12 1050 BRUXELLES
	Mr LINOTTE	307, Rue de ROTHEUX 4100 SERAING
SECRETAIRE-TRESORIER	BERGES, August	12, Livingstonelaan 1980 TERVUREN
MEMBRES	CHOUFFAERT, Marcel	57, Rue Granges 4133 CLERMONT-S/HUY
	DEBRAS, Frans	9, Rue VERHAS 1030 BRUXELLES
	DUMONT, René	34, Avenue de la Balance 1410 WATERLOO
	EECKHOUT, Henri	20, Lange Violettenlaan 9000 GENT
	GRANDFILS, E	82, Avenue Pierre CURIE 1050 BRUXELLES
	HEUCHON, Karel	25, Rue de Seneffe 6249 OBAIX
	MEERSMAN, Roger	73, Wetsstraat 8170 BLANKENBERGE
	PRIGNON, Roger	18, Rue de Vinave 8210 TILLEUR
	RANPELBERG, Ambert	28, Sq ALBERT I bus 62 1070 BRUXELLES
	TOUSSAINT, Paul	2, Kasteeldreef 8150 HOUTHULST
	VAN CLEUVENBERGEN, C.	Cité Modèle Bloc 5 B 5F 1020 BRUXELLES
	VANDENHEYDE, A.	16, Rue de Veeweyde 1070 BRUXELLES
	VANDERICK, Adolf	6, Rue du Sablon 6200 GOSSELIES

COMMISSAIRES	DELHEZ, Frans	304, Av. Louis JASMIN 1050 BRUXELLES
	GOOSSENS, Willem	6091 Parc Jean MONNET 1080 BRUXELLES
	VERVENNE, Guillaume	4, Olmenlaan 8400 OOSTENDE
PORTE-DRAPEAU	FESTRAETS, Roger	18, Ten Bremt 3020 HERENT
<u>II SECTION ANTWERPEN</u>		
PRESIDENT	RAMPELBERG, Albert	Sq. ALBERT I, 28 Bus 68 1070 BRUXELLES
<u>III SECTION BRABANT</u>		
PRESIDENT	VANDENEYNDE, André	Rue De Veeweyde 16 1070 BRUXELLES
SECRETAIRE-TRESORIER	DELHEZ, Frans	304, Av. Louis JASMIN 1150 BRUXELLES
<u>IV SECTION HAINAUT</u>		
PRESIDENT	HEUCHON, Marcel	Rue de Seneffe 25 6249 OBAIX
SECRETAIRE-TRESORIER	VANDERICK, A.	Rue du Sablon, 6 6200 GOSSELIES
MEMBRES	DE BLIECK, Raymond	Rue de la Villette, 10 6001 MARCHIENNE
	WAVQUAIRE, Gustave	Rue de l'Hopital, 24 Bus 11 6060 GILLY
	DILBUISSON, Raymond	Rue J. Wouters, 148 6148 Chapelle les Herlaimont
<u>V SECTION LIEGE</u>		
PRESIDENT D'HONNEUR	VANDERYDT, Jean	Av. Mahiels, 13 4000 LIEGE
PRESIDENT	Dr. PRIGNON, Roger	Rue de Vinave, 18 4210 TILLEUR
VICE-PRESIDENTS	LINOTTE, Oscar	Rue de Rotheux, 307 4100 SERAING
	NELIS, Léon	Rue des Déportés, 43 4800 VERVIERS
SECRETAIRE-TRESORIER	CHOUFFAERT, Marcel	Aux Granges, 57 4139-CLERMONT s/ HUY
COMMISSAIRES	HOTTERBEEEX, Camille	Rue Ravin hay, 38 4030 GRIVESNEE
	HUET, Lucien	Route de Romsée 4930 CHAUDFONTAINE
	JENNEKENS, Joseph	Bd. Hector Denis, 113 4000 LIEGE
<u>VI SECTION OOST-VLAANDEREN</u>		
PRESIDENT	EECKHOUT, Henri	Lange Violettenlaan, 20 9000 GENT

SECRETAIRE-TRESORIER VANMARCK, CHARLES Ottergemsesteenweg, 165
9000 GENT

VII SECTION WEST-VLAANDEREN

PRESIDENT TOUSSAINT, Paul Kasselndreef, 2
8150 HOUTHULST

VICE-PRESIDENT MEERSEMAN, Roger Wetstraat, 73
8370 BLANKENBERGE

VIII SECTION DAS

PRESIDENT DUMONT, René 34, Av. de la Balance
1410 WATERLOO

VICE PRESIDENT VAN DER MEEREN, Roland Durmstraat, 6
9910 GENT

SECRETAIRE VAN CLEUVENBERGEN, C. Cité Modèle, Bloc 5/ B.5F
1020 Bruxelles

TRESORIER DEBRAS, Frans Rue Verhas, 5
1070 BRUXELLES

MEMBRES VERVENNE, J. Olmenlaan, 4
8400 OOSTENDE

L'ALBUM "NOS MONUMENTS, NOS ARTERES." OU EN SOMMES-NOUS?

Il vous souviendra qu'à la suite d'une suggestion d'un ami liégeois, Mr. Marcel LALLEMAND, lors de l'assemblée générale de 1982, il fut procédé à l'inventaire des monuments et artères dédiés à la mémoire de nos victimes.

Lors du pèlerinage à STAVELLOT de la même année, nous eûmes l'agréable surprise de voir que nos amis de l'active avaient procédé à ce travail de recherche en éditant une farde-collection très bien documentée.

Les membres du C.A. ont émis l'espoir de voir ce travail diffusé parmi nos membres. Il se présenterait sous forme d'un album contenant les photos des monuments, avec noms des victimes et situation géographique des stèles érigées.

Ce magnifique album digne de figurer dans la bibliothèque de tout démineur reviendrait à 500 frs.

Pour cette réalisation, qui nous tient tant à coeur, nous devons avoir recours une nouvelle fois à notre unité d'active, mais nous sommes certains que les actions passées et présentes des démineurs actuels, répondront à notre espérance.

Cet album ne sera livré qu'après versement de la somme de 500 frs au CCP n° 000-0753794-07 de la Fraternelle des Démineurs de Belgique, Avenue Livingstone, 22 à 1980 TERVUREN.

Peut-être pourrons-nous déjà être en possession d'une cinquantaine d'exemplaires pour notre assemblée générale à HEVERLEE!

Ne sera-ce qu'un rêve ou une réalité ? A nos amis de l'active d'y répondre.

Le Président

E. GEORGE

UNE NOUVELLE PRESENTATION POUR LE BULLETIN "LE DEMINEUR".

Nos amis de l'active ont bien voulu se charger, dans un but d'économie financière pour la Fraternelle, de l'impression de ce bulletin, ce dont nous les remercions encore.

Jusqu'au présent, ce bulletin comporte deux volets: l'un en Français, l'autre en Néerlandais. Il nous est maintenant proposé, toujours dans un but économique (le papier devient de plus en plus cher), d'établir deux bulletins, l'un en Français, l'autre en Néerlandais, mais qui comprendront les mêmes articles. Ils seraient envoyés aux membres selon leurs appartenance linguistique. Pour ce faire, notre service d'expédition (le secrétariat) devrait connaître cette répartition.

Si cette manière de faire était admise, nous pouvons rassurer nos membres que si pendant la période de rodage, l'un ou l'autre "pépin" intervenait, sur simple demande (à la Section ou au secrétariat général), il serait immédiatement remédié à la chose.

E. G.

LES OUBLIES (nouvelle mouture)

On se souviendra de l'éditorial d'un de nos bulletins sous la plume de notre président d'honneur J. VANDE RYDT. Il n'y a pas que nous qui nous plaignons de l'oubli dont on entoure les "anciens".

Nous trouvons dans le périodique N° 3-83 "Ceux du 3 ième Génie" sous la signature du LtCol honoraire Paul EUGENRAAM, qui se plaignait de l'indifférence des masse-média, interprètes de l'opinion publique, à l'occasion du 50-ième anniversaire de l'existence de l'UFAC 14-18, le passage éloquent suivant:

" L'âge aidant , les rescapés des deux guerres, les uns plus que octogénaires, les autres largement sexagénaires, ont tendance à croire que le statut de reconnaissance national qui leur a été attribué n'est que de la poudre aux yeux, ou en tout cas ne peut être pris à la lettre. Le voile de l'oubli descend plus vite que prévu et avec une lourdeur qui fait mal. Les revendications les plus justifiées ne trouvent plus d'oreilles attentives, malgré les louables efforts de Mr. Jacques NOEL, Président de la commission permanente, et du Général-Major e.r. Lucien CHAMPION, Président de la Commission d'études de la situation des anciens combattants (C.E.S.A.C.)."

Les démineurs sont en première place pour se rendre compte de la justesse de ces considérations.

E.G.

UNE ADMINISTRATION COMMUNALE QUI ENTRETIENT
ET RESPECTE NOTRE MONUMENT

- 9 -

Avant chaque pèlerinage à notre Monument National à STAVELOT, notre ami LALLEMAND, se rend en délégation visiter et fleurir le monument érigé à LIERNEUX en mémoire de trois de ces hommes tués en Service commandé le 27 juillet 1945.

La tempête qui avait sévi dans la région quelques jours avant cette visite avait ébranlé les sapins entourant ce monument et ils risquaient de le détériorer complètement.

Notre ami TEMPETE n'avait pas manqué d'alerter les autorités communales et la Fraternelle intervint officiellement, téléphoniquement par le vice-président LINOTTE, et par la plume de notre président, à qui fut répondre ce qui suit.

"Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre lettre du 06 septembre dernier, qui a retenue notre meilleure attention.

Comme nous l'avons signalé lors d'un précédent courrier à Mr Marcel LALLEMAND, Adj. démineur e.r., nous tenons à ce que le monument en question reste toujours dans un parfait état d'entretien.

Nous avons également constaté le danger de chute des sapins l'entourant et avons aussitôt demandé à notre service des travaux de procéder à l'abattage des quatre arbres dans un souci de sécurité et d'esthétique.

Le travail sera exécuté le plus tôt que possible et en tout cas avant la fin de ce mois.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération."

Nos remerciements à cette administration qui a le noble souci d'entretenir notre monument, ceci ne fait que confirmer la lettre du C.A. envoyée dans ce sens au collègue.

E.G.

NOTRE MONUMENT NATIONAL A STAVELOT EN PERIL

Avant notre pèlerinage annuel à STAVELOT, notre vice-président Oscar LINOTTE, outre l'organisation détaillée de la journée du souvenir, ne manqua pas d'examiner l'état du Monument National érigé en septembre 1953.

Malgré ses 50 ans d'existence, si l'aspect général semble satisfaisant, notre technicien a décelé de nombreuses traces d'érosion du mortier qui minent l'ouvrage par l'intérieur.

A défaut de restauration rapide, il menace ruine. Le Bourgmestre en fut avisé par Mr. LINOTTE et nous confirmions officiellement la chose par lettre du 31 octobre 1983.

Avec la plus vive satisfaction, nous avons reçu du Bourgmestre copie de sa lettre au Gouverneur de la province de LIEGE, datée déjà du 28 juillet 1983 dont vous trouverez le texte ci-après.

Nous espérons que Mr. le Gouverneur voudra bien donner les instructions nécessaires et que nous retrouverons en septembre prochain notre monument "remis à neuf".

"Monsieur le Gouverneur,

STAVELOT a été choisie, il y a trente ans, par la Fraternelle des Démineurs de Belgique, pour recevoir le Monument National élevé à la mémoire des disparus de ce corps d'élite.

Il apparaît que les maçonneries de l'édifice sont gravement menacées par une érosion du mortier qui mine l'ouvrage par l'intérieur.

Une restauration complète s'impose et on nous dit que la province serait disposée à intervenir dans le coût de pareils travaux de préservation.

Notre collège nous charge d'un recours à votre bienveillance pour nous aider dans cette opération par: a) une inspection détaillée du Mémorial par des spécialistes de votre service provincial des bâtiments;

- b) un inventaire et un devis des travaux à réaliser
- c) des subsides ou une intervention de la province et du Département.

Vous trouverez ci-joint, une documentation illustrée du monument à restaurer.

Nous vous sommes déjà reconnaissants de bien vouloir nous aider à résoudre ce problème et nous vous prions de croire, Monsieur le Gouverneur, à l'assurance de notre parfaite considération."

Nos vifs remerciements, Monsieur le Bourgmestre, pour la promptitude que vous avez apportée pour essayer de nous donner satisfaction.

E.G.

LA VIE DANS NOS SECTIONS

Section du BRABANT Diner Annuel

Pour sa fête, Ste BARBE avait réuni le samedi 3 décembre 1983 autour d'une table bien garnie, 45 camarades fidèles au rendez-vous.

Dès l'ouverture, il y régnait cette atmosphère de sympathie ouverte à tous comme il est de règle entre copains, entre amis, entre frères. Comme le Président en a si bien exprimé l'idée dans ces quelques mots d'accueil, parmi les bruits de guerre, de catastrophes, de violences, de disputes, de distancements qui nous entourent, il est bien agréable et réconfortant, pour ne pas dire déstressants de se retrouver dans un havre de paix où la bonne entente est toute naturelle. Et le diner dans tout cela? Mais on ne se réunit pas pour diner, c'est pour se revoir. Un ancien qui n'était pas revenu depuis la campagne de déminage m'a exprimé tout le plaisir qu'il avait éprouvé à se retrouver parmi ses camarades; il avait notamment rencontré son ancien commandant, mais quand j'ai voulu à votre intention, recueillir ses impressions, il m'a avoué qu'il préférerait les garder pour lui, comme un trésor personnel, je m'en serais voulu d'insister.

Comme chaque année pour accompagner le dessert, une brillante tombola, particulièrement bien dotée de très nombreux et beaux lots a comblé les plus difficiles, il y en eut pour tout le monde.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier nos aimables compagnes dont la présence ajoute le charme au plaisir de nos rencontres.

F.D.

La tombola a connu son habituel succès pour le plus grand plaisir du trésorier provincial. Nous remercions les membres qui ont bien voulu nous apporter, comme de coutume, l'un ou l'autre lot.

Nos remerciements vont une fois de plus à Christian MULLAERT, orphelin du déminage, qui nous a gratifié de très beaux lots.

Un grand merci aussi à nos deux firmes donatrices: les S.A. PURFINA et PHILIPS, celle-ci à l'intervention de notre

ami MOORTGAT.

A noter que le magnifique portefeuille, don de cette dernière, a été gagné par le président du BRABANT, Maître VANDEN EYNDE. Entendu la réflexion de celui-ci, en plus de son contentement: "Dommage qu'il ne contient pas un billet grand format". (Signalée à Willy pour disposition éventuelle pour l'an prochain).

Les amis de l'active nous avaient fait don de deux grenades montées en briquet. L'un des heureux gagnants qui ne pouvait cacher sa joie fut le porte-drapeau de la section, Henri TINANT.

Cette année, un lot exceptionnel (une peau de mouton, objet paramédical), nous fut donné par un ami de toujours des démineurs, sergent d'honneur de la Fraternelle. Il fut l'apanage du seul invité extérieur présent, Mr Marcel HEUCHON, président de la section HAINAUT.

Remarqué aussi parmi les heureux gagnants SAINT NICOLAS et ZWARTE PIET, dont les rôles étaient remplis par nos amis CLOSSET et PLUMIER lors des fêtes de Saint-Nicolas organisées à la belle époque en faveur de nos protégés. En bref, une très bonne après-midi à l'actif de la Section.

E.G.

DOCUMENTATION DIVERSE

Question parlementaire

Prisonniers de guerre - Gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques.

L'article 33, alinéa 2, de la loi du 08 août.1981 accorde la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques aux patients ayant été prisonniers de guerre pendant 6 à 12 mois. Aux termes de l'article 38 de cette même loi, la disposition devait entrer en vigueur au 1er janvier 1982.

Les arrêtés d'exécution n'ont toujours pas été pris.

La plupart de ces victimes de la guerre ayant déjà atteint l'âge de 60 ans (à cet âge, le recours fréquent aux soins augmente), la question revêt un caractère d'urgence.

De nombreux intéressés tiennent à jour, depuis des mois, la liste des soins médicaux auxquels ils ont été soumis, en attendant l'application de la loi.

Si les arrêtés d'exécution n'ont pas été pris, quelles en sont les raisons et à combien estime-t-on le budget?

Réponse

J'ai l'honneur de faire savoir à l'honorable Membre que le budget 1983 de l'institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre ne permet pas d'introduire des dépenses supplémentaire dont on ne peut estimer le montant réel faute de données précises.

Pour les volontaires de guerre:

La reconnaissance de la date de la Signature de l'Engagement

Nous avons été heureux d'enregistrer les réactions positives de nombreux membres satisfaits. Il sied cependant de rappeler que, en dehors de toute revendication matérielle, cette revendication était pour nous une question de PRINCIPE: dès le jour de notre signature, nous nous sommes mis volontairement au service de la nation, et nous n'aspérons qu'à une chose: être appelés immédiatement aux drapeaux; c'est contre leur volonté que beaucoup d'entre nous ont dû patienter pendant des semaines et même des mois.

Mais il y a aussi les déçus: ceux qui ayant signé après

Le 08 novembre 1944, ne totalisent pas six mois. Ceux-ci doivent comprendre que le minimum de un semestre est le même pour toutes les autres catégories d'anciens combattants et de victimes de la guerre. Nous prétendons cependant que, pour les V.G., qui étaient liés pour la durée des hostilités, celles-ci ne se sont pas terminées le 08 mai 1945, car tous étaient encore susceptibles d'être engagés dans les opérations contre le Japon. Beaucoup ont même subi un entraînement spécial à cet effet. C'est l'argument que nous avançons en vue d'obtenir pour les V.G., la prolongation de la période comptant pour le calcul de la rente. Nous espérons obtenir satisfaction dans un avenir pas trop éloigné. Il y a d'autres mécontents: ceux qui totalisant 6 mois ou plus, ne recevront pas de rente, parce qu'ils ne possèdent pas les documents exigés. Nous compatissons avec eux, mais ne pouvons que leur faire remarquer qu'ils ont été largement avertis: par leur section ou fraternelle d'abord, mais aussi par des communiqués dans les bulletins de juin, de septembre et de décembre 1979. Ils ont été mis en garde avec insistance qu'ils avaient à demander le statut du V.G. 40-45 et le Statut de Reconnaissance Nationale avant la forclusion au 31 mars 1980. Les négligents doivent s'en prendre à eux-mêmes: c'est regrettable pour eux, mais ceci prouve, une fois de plus, la nécessité de lire le bulletin, et de suivre ses conseils.

La reconnaissance de la date de la Signature d'Engagement

Répercussion pour les veuves

La loi du 30 juin 1983, que nous avons exposée et commentée dans le précédent numéro, produit également ses effets pour les veuves:

En ce qui concerne la rente:

Les veuves dont le mari pouvait prétendre à deux semestres de rente (donc au moins 270 jours, puisque le second semestre est compté à partir de 90 jours) avaient droit, en vertu de la loi du 8 juillet 1970, à une rente de veuve. Grâce à la reconnaissance de la date de l'engagement, certaines veuves atteindront le minimum de 270 jours requis

et d'autres auront droit à un semestre supplémentaire.
Il est évident que les autres critères prévus par la loi restent d'application : âge, date et durée du mariage, documents probants, etc.

En ce qui concerne la pension dans le secteur public: la prise en considération de la date de la signature de l'engagement volontaire peut entraîner une augmentation de la pension annuelle suite à :

- 1) l'augmentation des années de service
- 2) l'augmentation de la bonification pour services de guerre.

Les veuves concernées peuvent adresser une demande en révision à l'Administration des Pensions (par lettre recommandée).

NECROLOGIE

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de nos amis:

- BISSCHOP, Jules, survenu le 22 octobre 1983
 - SNYDER, Charles, survenu le 22 novembre 1983
- membres de la section West-Vlaanderen.

Nous apprenons le décès du commandant DEVOS, Henri, survenu le 12 juin 1983, membre de la section Antwerpen

Il nous fut communiqué le décès de Madame veuve PIETERS, membre de la section West-Vlaanderen.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons encore le décès de:

- LINDEKENS, Louis et ALSTEEN, Albert, membres de la section de Liège
- DENDOVEN, Alphonse, affilié à la section Brabant.

Nous présentons aux familles éprouvées nos sincères condoléances.

West-Vlaanderen

14 septembre 1983

"Se retrouver"

Avec l'accord du chef de corps et sous la conduite du Comd et son adjoint, une délégation d'anciens démineurs, accompagnés de leurs charmantes épouses ont visité le domaine du SEDEE à Westrozebeke.

Nous avons reçu un accueil chaleureux, nous étions tous très heureux de nous retrouver dans notre ancien lieu de travail où les améliorations, tant en bâtiments qu'en matériel nous rendaient la reconnaissance difficile dans ce vaste domaine.

Après la visite, comme tout bon démineur, nous avons pris le verre de l'amitié dans leur charmante buvette.

Nous espérons nous retrouver l'an 1984.

P.T.

A l'école dinantaise des sous-officiers (ECSOFA)

En présence de nombreuses autorités civiles, militaires et religieuses et des délégations patriotiques de la ville avec leurs drapeaux, s'est déroulée la cérémonie de baptême de la vingt-neuvième promotion à l'école des candidats sous-officiers de Dinant.

La prise d'armes à la caserne commandant BISMAN, a été précédée, le matin, d'une messe célébrée à l'école et de dépôt de gerbes au monument aux morts, cour de l'Hotel de Ville.

La promotion 1983-84 est placée sous le parrainage posthume du sergent Marcel Anckaert, du 2^{me} Génie, qui a trouvé la mort à l'âge de 26 ans, le février 1946, lors d'une périlleuse opération de déminage.

J.P.(D)
"Le Soir" 04-11-83



Noces d'or à POELKAPELLE

Les vieux époux Henri ANSEEUW-JONCKHEERE Martha, Brugsesteenweg 140 à Poelkapelle, ont fêté leurs noces d'or. Henri ANSEEUW est né le 7 février 1907 à STADEN, et son épouse Martha JONCKHEERE est né le 13 avril 1908 à Poelkapelle. Ils se sont mariés le 29 décembre 1933 à Staden, et ont eu deux enfants et trois petits-enfants. Henri fût un ouvrier militaire pendant 22 ans; depuis 20 ans, ils ont été membre de la K.B.G. Après la messe, le couple a été accueilli à l'hôtel de ville par le bourgmestre et le collègue échevinal. Nos félicitations !

Noces de diamant à JONKERS-
HOVE



Prosper DEPOORTER (WOMEN, 2 septembre 1901) et Pharaïlde DESPIERRE (WOMEN, 14 novembre 1903) se sont mariés le 9 novembre 1933. Prosper fût démineur au SEDEE jusqu'à ses 65 ans. Il a été volontaire de guerre pendant la IIIème guerre mondiale. La famille se compose de 3 enfants, 7 petits-enfants, et un arrière petit-enfant.

Les deux premiers mois de ceux de l'active

MISSIONS

IN
215

OUT
347

TON IN : 11

MISSIONS SPECIALES

- Détection de l'hippodrome à GROENENDAAL
Superficie de 1 Ha
- Détection à HOUFFALIZE
Superficie de 21.873 m²
- Détection à STOUMONT
Superficie de 2.500 m²

SEMAINE EXCEPTIONNELLE

- 27 Fév au 02 Mar 84: découverte de 6 bombes d'avion
- HOUFFALIZE (suite à la détection) 2 x 500 Lb MC (UK)
 - KAPELLEN 1 X 50 kg SC (GE)
 - AYWAILLE 3 x 100 Lb GP (US)

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

- Médaille d'or de l'ordre de LEOPOLD II
Adjt NOEL - LIPPINOIS
- Décoration militaire de 1ère classe
1 SgtMaj JANSSENS - DIEPVENS
- Médaille d'or de l'ordre de LEOPOLD II
CplChef WOUTERS, J.
- Palmes d'argent de l'ordre de la Couronne
CplChef HOSDEY, J.M.
- Médaille militaire de 1ère classe
CplChef DAVID, D.
- Médaille militaire de 2ème classe
Cpl TRUYEN, R. - DOBBELAERE, E.

VISITE

Le Général-Major JULIAM, Commandant de la Logistique, a visité notre unité.

NAISSANCE

Une petite KELLY est née chez le Sgt WILMAERS. Nous félicitons les heureux parents.

DECES

L'épouse de notre collègue, le 1Sgt BOURSE est subitement décédée. Nous lui présentons nos sincères condoléances.

HOSPITALISE

Le 1Sgt RONSMANS, hospitalisé début février, nous est déjà rendu, et semble en bonne voie de guérison, ce que nous lui souhaitons de tout coeur.

ACCIDENT

Le 1Sgt PEEREBOOM a été accidenté lors d'un voyage au Maroc. Lire le compte-rendu du "Belang van Limburg" ci-après.

'UN HABITANT DE GENK FAIT LA CULBUTE DANS LE DESERT'

"Comment l'accident est arrivé, personne ne le sait. Tout à coup un bruit sourd m'aréveillé. Notre voiture allait à la dérive. Après avoir roulé à tombeau ouvert plus que 40 m sur un terrain rocailleux, la voitures'arrêta d'un coup sec. Je me glissa hors du véhicule. Je ressentais un mal terrible dans le dos, une femme à côté de moi gémissait. Ceux qui souffraient seulement des contusions superficielles, portaient assistance aux blessés."

Marcel PEEREBOOM, domicilié rue Wijerdriesstraat à Genk. Militaire, mais lorsqu'il se libère de la vie militaire, il est surtout un fervent globetrotter. Il passait les fêtes de fin d'année au Maroc. Le 26 décembre, il partait avec la Société des Enseignants Flamands en Afrique du Nord. Le voyage se passait sans problèmes. Aller dans le désert? Marcel n'hésita pas un seul instant; il voulait tout voir, tout vivre. Le jour du nouvel an, ils étaient embarqués à neuf dans une Land Rover. La fin du voyage s'approchait.

"Au milieu du désert -à environ 300 km de Marrakech-, la Land Rover quitta la piste. Probablement que le chauffeur n'avait pas pu résister au sommeil. On s'est arrêté brutalement après un choc terrible. Comme par miracle, mes amis rencontrèrent un motocycliste en bordure du désert, qui a alerté la police. Sans le moindre confort, on m'a transporté à l'hôpital de Er-Rachida, où on a constaté que mes vertèbres lombaires étaient enfoncées. A l'hôpital d'Er-Rachida, je n'ai même pas été lavé, ni déshabillé; en plus, il n'y avait pas de médicaments appropriés. Par l'intervention du VTB, et après avoir terriblement souffert pendant une semaine, on m'a transporté à la clinique universitaire de Leuven. Il va de soi que là, j'ai été parfaitement soigné, pas comparable avec ce que j'avais vécu avant. Dans quelques mois, j'espère être guéri tout à fait."